

L'AIDE COLLECTIVE À LA RELÈVE : LES PRODUCTEURS DE LAIT L'ONT À CŒUR

LES PRODUCTEURS DE LAIT QUÉBÉCOIS ONT ÉTÉ LES PREMIERS, TOUS SECTEURS AGRICOLES CONFONDUS, À AGIR COLLECTIVEMENT POUR AIDER LA RELÈVE À S'ÉTABLIR.

1986 Les délégués à l'assemblée générale annuelle adoptent une résolution pour la mise en place d'une réserve de quota afin de faire un prêt de droit de produire pour la relève agricole. Le premier programme sera mis en place en 1987.

De 1987 à 2001, 4 609 jeunes producteurs ont bénéficié d'un prêt de quota équivalant à 1 kilogramme de matière grasse (MG) par jour.

2002 Les délégués à l'assemblée générale annuelle bonifient le programme d'aide à la relève. Le prêt de quota pourra atteindre cinq kilogrammes de MG par jour.

De 2002 à 2010, 1 333 jeunes producteurs ont bénéficié du nouveau programme.

Les délégués à l'assemblée demandent aussi à la Fédération de poursuivre la réflexion en vue de l'instauration éventuelle d'un programme d'aide au démarrage de nouvelles fermes laitières.

2006 Au mois d'août 2006, le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières voit le jour. Il s'adresse aux jeunes qui ne peuvent prendre la relève d'une ferme existante. Le candidat doit pouvoir compter sur l'appui du milieu et des producteurs de sa région et redémarrer la production d'une ferme laitière qui a cessé ses opérations depuis au moins deux ans. Jusqu'à 10 prêts de quota, de 10 kilogrammes de MG par jour chacun, seront accordés annuellement.

De 2006 à 2010, 40 jeunes producteurs ont ainsi démarré une nouvelle ferme laitière au Québec.

2006 – 2007 La valeur du droit de produire faisait l'objet de débats depuis plusieurs années au sein des producteurs. On s'inquiétait notamment de son impact sur l'endettement, du frein à l'établissement et de l'incitatif au démantèlement plutôt qu'au transfert que cette valeur pouvait constituer. Le conseil d'administration décide de mettre en place une retenue à la revente à l'automne 2006, après que le prix ait atteint un sommet de 33 000 dollars par kilogramme de MG et les délégués à l'assemblée générale spéciale votent pour l'instauration d'un prix plafond. Après consultation des producteurs, les délégués à l'assemblée générale annuelle de 2007 établissent le prix plafond à atteindre à 25 000 dollars par kilogramme de MG par jour.

Bien que touchant l'ensemble des producteurs, la baisse du prix du quota profite particulièrement aux jeunes de la relève et à ceux qui démarrent une entreprise.

2009 Le programme d'aide au démarrage est bonifié. Désormais, 12 prêts de 12 kilogrammes de MG par jour pourront être accordés annuellement à compter de 2010. La bonification intervient au moment de l'harmonisation des règlements de quota des cinq provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5). Seul le Québec disposait d'un tel programme jusqu'à cette harmonisation.

Douze projets ont été acceptés en 2010.



COLLECTIVE ASSISTANCE TO YOUNG FARMERS: DAIRY PRODUCERS TAKE IT SERIOUSLY

QUEBEC DAIRY PRODUCERS WERE THE FIRST AGRICULTURAL PRODUCERS IN ANY SECTOR TO TAKE COLLECTIVE ACTION TO SUPPORT YOUNG FARMER SUCCESSION.

1986 The delegates to the Annual General Meeting adopted a resolution to establish a quota reserve designed to grant young farmers a quota loan. The first program was established in 1987.

From 1987 to 2001, 4,609 young producers benefited from a quota loan equivalent to 1 kilogram of butterfat (BF) per day.

2002 The delegates to the Annual General Meeting enhanced the assistance program for young farmers. The change provided for a quota loan of up to five kilograms of BF per day.

From 2002 to 2010, 1,333 young producers benefited from the new program.

The delegates to the Annual General Meeting also asked the Federation to continue discussions regarding possible introduction of a startup assistance program for new dairy farms.

2006 In August 2006, the Dairy Farm Startup Assistance Program was established. It supports young farmers who cannot take over an existing farm. Candidates must be able to rely on the support of the community and the producers in their region and restart production of a dairy farm which ceased operations within the previous two years. Up to 10 quota loans of 10 kilograms of BF per day each was made available annually under this program.

From 2006 to 2010, 40 young producers started a new dairy farm in Quebec with the assistance of this program.

2006 – 2007 The value of the right to produce has been the subject of debate among producers for several years. In particular, some were worried that this value could have an impact on indebtedness, hinder business startups and encourage dismantling instead of transferring farms. The Board of Directors decided to implement a holdback on re-sales in the fall of 2006, after the price peaked at \$33,000 per kilogram of BF, and the delegates to the Special General Meeting voted to introduce a price ceiling. After consulting the producers, the delegates to the 2007 Annual General Meeting set the price ceiling at \$25,000 per kilogram of BF per day.

Although it involved all producers, the reduction of the quota price particularly benefitted young farm successors and those starting up a farm business.

2009 The Dairy Farm Startup Assistance Program was enhanced. The change provided for 12 loans of 12 kilograms of BF per day to be available annually, starting in 2010. This was introduced with the harmonization of the quota policies of the five provinces comprising the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5). Only Quebec had such a program until then.

Twelve projects were accepted in 2010.

